

# ACTUALITÉS

E U R O P É E N N E S

■ JUIN 2003 ■ N°3

GROUPE UMP DU SÉNAT

## L'ÉDITORIAL

A travers les remous et parfois les épreuves, nous allons vers l'Europe. Une fois encore, elle est face à son destin et à un défi de l'Histoire. Elle cherche à se donner une constitution politique sans précédent tout en s'efforçant de définir une identité et un espace en fonction des peuples qui la composent, de leurs histoires et de leurs représentations. Si l'union de l'Europe se réalise jusqu'au plan politique, malgré les obstacles, les conflits d'intérêts, les retards et les incertitudes, alors cette union aura, au regard du monde et au regard de l'Histoire, une signification majeure. La Convention sur l'avenir de l'Europe a abouti à un compromis historique : inventer une constitution inédite par rapport aux modèles fédéraux ou confédéraux traditionnels. C'était tout l'enjeu des travaux des 105 conventionnels, véritables "Pères fondateurs", présidés par Valéry Giscard d'Estaing. Grâce à la Convention, une nouvelle étape déterminante et nécessaire a été franchie. Une étape dans cette longue et difficile marche vers l'unité, la liberté et la paix. Les Européens disposent désormais de la clef de leur avenir. Elle doit les délivrer de leurs doutes pour aujourd'hui et pour demain. Peut-on souhaiter plus grande ambition ? Notre ami Hubert Haenel fut pendant plus de 16 mois de cette aventure historique. Qu'il en soit remercié au nom de l'ensemble du groupe UMP du Sénat.

**Joséphin de Rohan**  
Président du Groupe UMP



## L'INTERVIEW D'HUBERT HAENEL

Sénateur UMP du Haut-Rhin, Président de la Délégation pour l'Union européenne au Sénat, est l'un des trois membres représentant la France à la Convention sur l'avenir de l'Europe.

### «UNE EUROPE PLUS PROCHE DES CITOYENS»

Vous avez été depuis le 28 février 2002 l'un des trois représentants titulaires de la France au sein de la Convention pour l'avenir de l'Europe. Quelles sont, sur le plan personnel, les leçons que vous tirez de cette aventure ?

Participer à la Convention a été pour moi un engagement très prenant, très exigeant. Sur le plan humain, ce fut une expérience passionnante, car toutes les légitimités étaient représentées : Parlements nationaux, Parlement européen, Gouvernements, Commission européenne, et ces représentants de 28 pays étaient constamment amenés à travailler ensemble. J'ai eu de nombreux contacts, qui m'ont amené à reconsidérer certaines idées reçues. J'ai trouvé par exemple chez les représentants de la Grande-Bretagne et des pays nordiques une constance, un sérieux dans l'approche des problèmes qui m'ont fait voir sous un autre angle leur attitude vis-à-vis de l'Europe. Ils ont tendance à freiner, certes, compte tenu des réticences de leurs opinions publiques. Mais c'est parce qu'ils prennent leurs engagements européens très au sérieux qu'ils se montrent aussi circonspects. Je crois qu'ils sont prêts à aller assez loin, plus qu'on ne le pense, mais ce qu'ils ne veulent en aucun cas, c'est se trouver entraînés là où ils ne veulent pas aller. Enfin, je dirais qu'à la Convention nous avons vécu un renouveau de l'entente franco-allemande, à tous les échelons, et c'était pour moi une très grande satisfaction que de travailler "à la main dans la main" avec mon homologue du Bundesrat, M. Teufel.

Pour assurer une préparation aussi large et transparente que possible de la prochaine Conférence Intergouvernementale (CIG), le Conseil européen de Laeken de

décembre 2001 a convoqué une Convention rassemblant les principales parties prenantes au débat sur l'avenir de l'Union. Pensez-vous que le choix de la convention comme outil de travail, déjà utilisé pour l'élaboration de la Charte des Droits fondamentaux, ait été déterminant ?

Oui. La Convention sur la Charte des droits fondamentaux avait en quelque sorte "rôdé" cette formule originale. La Convention "constitutionnelle" a confirmé son efficacité. Le traité constitutionnel prévoit d'ailleurs qu'il y aura désormais une Convention avant toute révision de la Constitution, sauf si cette révision porte sur des points mineurs.

L'objectif de la Convention était de rendre l'Union "plus démocratique, plus transparente et plus efficace". D'après vous, le projet de Constitution européenne a-t-il atteint cet objectif ? Plus généralement, quels sont, à vos yeux, les grands acquis de la Convention ?

Nous avons désormais un texte de base lisible, compréhensible, qui constitue une simplification considérable par rapport aux textes en vigueur. La rotation de la présidence, qui, il faut bien le dire, ridiculisait l'Union sur la scène internationale, fait place à une présidence stable, élue, assistée d'un ministre des Affaires étrangères qui sera également stable. C'est un peu le passage de la IV<sup>ème</sup> République, où les gouvernements duraient six mois, à la V<sup>ème</sup>, avec un Exécutif stable. Alors que le Conseil des ministres de l'Union a compté jusqu'à 20 formations différentes, sans coordination, on aura maintenant un Conseil législatif unique, qui assurera la cohérence et sera plus facilement contrôlable par les Parlements nationaux.

## ... Vers la CIG

À l'issue de 16 mois de travaux, les 105 membres de la Convention sur l'avenir de l'Europe ont adopté le 13 juin un projet de Constitution. Le texte doit désormais être soumis à la Conférence intergouvernementale (CIG). Lors de sa réunion à Thessalonique, les 19 et 20 juin 2003, le Conseil européen a décidé que le texte du projet de traité constitutionnel était une bonne base de départ pour la CIG. Il a invité la future présidence italienne à faire en sorte que la conférence puisse être convoquée en octobre 2003. Celle-ci devrait achever ses travaux et approuver le traité constitutionnel dans les meilleurs délais et à temps pour que les citoyens européens en aient connaissance avant les élections du Parlement européen de juin 2004. Les États adhérents participeront pleinement à la conférence intergouvernementale et sur un pied d'égalité avec les États membres actuels. Le traité constitutionnel sera signé par les États membres de l'Union élargie le plus tôt possible après le 1er mai 2004.

## ■ ENRACINER L'EUROPE

Pour **Hubert Haenel**, auteur d'« Enraciner l'Europe » aux Éditions du Seuil, une nouvelle affirmation politique de l'Europe suppose d'abord d'apporter des éléments de réponse à la question de l'identité européenne. Ensuite, cette affirmation politique appelle également une légitimité plus forte. Pour cela, il est nécessaire de doter l'Union d'un véritable Exécutif. Enfin, approfondir la relation franco-allemande paraît pour l'auteur plus que jamais la condition nécessaire pour donner à l'Europe une identité mieux affirmée et une légitimité plus forte.

... je citerai également le bon équilibre qui a été trouvé entre "grands" et "petits" États pour le vote au sein du Conseil et la répartition des sièges au Parlement européen. Cet équilibre a été particulièrement difficile à trouver ; ceux qui veulent revenir dessus aujourd'hui mettent en danger tout l'édifice. Les coopérations renforcées en matière de défense, et la création d'une Agence de l'armement sont aussi des pas en avant importants.

**Quel sera le rôle des Parlements nationaux dans la future architecture européenne ?**

Le rôle principal des Parlements nationaux sera de veiller au principe de subsidiarité. Après la présentation d'un texte par la Commission européenne, ils auront un délai de six semaines pour faire leurs observations. Si leurs observations ne sont pas suivies d'effet, ils pourront saisir la Cour de justice après la fin de la procédure législative, ce qui est un pouvoir nouveau et important. Par ailleurs, les parlements nationaux pourront s'exprimer collectivement dans le cadre d'une COSAC (La Conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires réunit au moins deux fois par an six représentants de chaque parlement national et six représentants du Parlement européen. NdR). rénovée, dont le rôle est appelé à s'élargir.

**Au terme de cette longue expérience, avez-vous des interrogations ou des regrets ?**

Dans un compromis, chacun a des regrets. Mon plus grand regret est de ne pas avoir réussi à faire accepter la création immédiate d'un parquet européen. Le traité constitutionnel renvoie à une décision à l'unanimité, qui risque fort de n'être jamais prise. Or, les citoyens aspirent à une coopération judiciaire efficace pour lutter contre la délinquance transfrontalière. Par ailleurs, j'aurais souhaité un contrôle collectif des parlements nationaux dans le domaine de la politique étrangère et surtout de la défense, qui sont des domaines de nature intergouvernementale. Je ne désespère pas que la CIG nous permette d'obtenir un meilleur texte sur ce point précis.

**En tant que membre de la Convention, votre tâche est aujourd'hui terminée. Quels sont les souhaits que vous formulez pour l'avenir, notamment en ce qui concerne les travaux de la CIG ?**

Tout bien pesé, je souhaite que la CIG modifie très peu le texte issu de la Convention. Des améliorations sont possibles à la marge, mais je crois que défaire le compromis final serait une grosse erreur et un triste jour pour l'Europe. Tous ceux qui sont attachés à l'avenir de l'Union, ce qui est particulièrement le cas des parlementaires conventionnels, ont, à mon sens, un véritable devoir de vigilance pour que les acquis de la Convention soient sauvegardés. Nous sommes collectivement et individuellement les vigiles de la lettre et de l'esprit du résultat de la Convention.

**LES PRINCIPAUX POINTS DU PROJET DE CONSTITUTION****Les principales avancées du projet de traité :**

- Un seul et unique traité constitutionnel va remplacer l'accumulation des traités européens ;
- Intégration de la Charte des droits fondamentaux ;
- Création d'un président du Conseil européen élu à la majorité qualifiée pour un mandat de deux ans et demi, renouvelable une fois ;
- Création d'un ministre des affaires étrangères de l'UE, nommé à la majorité qualifiée par le Conseil européen ; il sera également vice-président de la Commission européenne ;
- Création d'un Conseil législatif, seul habilité à adopter les lois européennes, " conjointement " avec le Parlement européen ;

- Extension du vote à la majorité qualifiée et fin du droit de veto des États membres dans une cinquantaine de domaines, dont la culture, la coopération judiciaire et policière et la politique économique ;
- Réduction de la Commission européenne à 15 membres ayant un droit de vote, disposant d'un mandat de cinq ans, à partir du 1er janvier 2009. Des commissaires sans droit de vote seront nommés pour que toutes les nationalités puissent être représentées au sein de la même Commission ;
- Le Parlement européen passera de 626 à 736 députés dans la future UE élargie. Il va gagner un pouvoir de codécision dans de nombreux domaines ;
- Création d'un droit d'initiative populaire ;
- Des coopérations renforcées en matière de Défense deviennent possibles entre États membres volontaires.